

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 décembre 1997, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Le projet de budget primitif, pour l'exercice 1998, du budget annexe de l'assainissement a été arrêté à 854 843 939,00 F, toutes sections confondues, en dépenses et en recettes, soit une progression de 3,75 % par rapport à 1997, évolution qui doit être nuancée selon les sections.

Les dépenses d'exploitation sont particulièrement maîtrisées et restent stables (- 0,07) par rapport à 1997. Le budget d'investissement est en progression de 11 %, pour la mise en oeuvre de la politique d'équipement en infrastructures définie par le plan de mandat.

- Budget primitif 1998 - Budget annexe de l'assainissement - Présentation générale (en F) - Tableau n° 1 -

Libellé	Dépenses	Recettes
exploitation -		
mouvements réels	324 802 093	525 864 534
<i>dont redevance d'assainissement</i>		326 500 000
<i>dont entretien</i>	99 123 000	
intérêts courus	9 305 699	
autofinancement net prévisionnel	94 000 000	
dotations aux amortissements	112 902 674	15 145 932
total de l'exploitation	541 010 466	541 010 466
investissement -		
mouvements réels	298 687 541	97 625 100
<i>dont emprunt à long terme</i>		42 000 000
intérêts courus		9 305 699
autofinancement net prévisionnel		94 000 000
dotations aux amortissements	15 145 932	112 902 674
total de l'investissement	313 833 473	313 833 473
total du budget	854 843 939	854 843 939

Ce budget est soumis à l'instruction comptable M 49 en tant que service public industriel et commercial en régie. Conformément aux principes de gestion adoptés par le conseil de communauté le 2 décembre 1996, les investissements et leurs coûts induits sont suivis par opération. La gestion de ce budget est assujettie à la TVA. Les crédits inscrits le sont pour leur montant hors taxes. Les montants de TVA dus et récupérés auprès des services fiscaux sont gérés hors budget par madame le trésorier principal de la Communauté urbaine.

L'exploitation du service d'assainissement et ses investissements mobilisent des masses financières importantes. En effet, le service rendu aux usagers pour la collecte et le traitement des eaux usées et pluviales sur le territoire de la Communauté urbaine nécessite plus de 2 500 kilomètres de canalisations pour le transport des effluents ainsi que 62 stations de relèvement. Neuf stations d'épuration réparties sur toute la Communauté assurent le traitement afin de restituer au milieu naturel des eaux favorisant la qualité de l'environnement. Cet important service public est assuré en régie par 579 agents disposant d'environ 170 véhicules.

- SECTION D'EXPLOITATION -

Pour 1998, le budget d'exploitation s'élève à 541 MF. Comparé à l'exercice précédent, la prévision globale est inférieure de 400 kF (- 0,07 %), ce qui traduit le très fort souci d'encadrement de la dépense.

Apprécié en mouvements réels, l'effort de rigueur se manifeste par une diminution de 2,52 % des charges. L'évolution des produits est limitée à 0,04 %. Compte tenu du différentiel d'évolution, l'autofinancement brut progresse de 9 MF (4,5 %) et s'élève à 201 MF.

I - LES PRODUITS -

1-1 Les produits liés à l'activité du service (478 MF) :

- la redevance due par les usagers peut être maintenue au même tarif pour la troisième année consécutive, soit 4,36 F HT par mètre cube d'eau potable facturé. Le produit est attendu à hauteur de 326,5 MF.

- la contribution du budget principal au traitement des eaux pluviales est calculée à 110 MF HT, soit 116 MF TTC à la charge du budget principal. Cette contribution finance le surcoût d'entretien occasionné par le surdimensionnement des installations en raison de l'existence d'un réseau presque exclusivement unitaire. Ce surcoût est, réglementairement, à la charge du contribuable. Ce sont 25,70 % de la charge nette d'exploitation et 36,60 % de la charge nette financière et des amortissements qui sont financés par le budget principal.

40,3 MF sont attendus au titre des branchements dont les dépenses relèvent de l'investissement, des facturations auprès de syndicats de communes extérieures et de la redevance de raccordement à l'égout liée aux permis de construire,

1-2 Les subventions et autres produits :

La qualité des rejets, après traitement dans les stations, permet d'envisager le versement par l'Agence de l'eau de subvention à hauteur de 32 MF, soit 6 MF de plus qu'en 1997, en raison de l'amélioration de la qualité de ceux issus des stations rénovées.

Le remboursement des charges de personnel concerne essentiellement les agents qui travaillent, pour partie de leur temps, au bénéfice du budget des eaux.

Budget primitif 1998 - Budget annexe de l'assainissement - produits d'exploitation (en F HT) - Tableau n° 2 -

	Nature	Budget primitif 1997	Budget primitif 1998	Evolution
64	charges de personnel - remboursement des charges (personnel détaché fermier) reversement (budget des eaux)	7 457 000 877 500 6 579 500	7 940 000 440 000 7 500 000	6,48%
70	ventes de produits - redevance pour raccordement à l'égout contribution du budget principal au titre des eaux pluviales redevance d'assainissement produits des activités annexes branchements facturations de services	482 905 017 15 000 000 115 005 017 326 500 000 12 150 000 10 650 000 3 600 000	478 184 652 16 000 000 110 034 652 326 500 000 13 700 000 8 600 000 3 350 000	- 0,98%
74	subventions d'exploitation (Agence de l'eau) -	26 000 000	32 000 000	23,08%
75	voies navigables de France (contre-valeur) -	5 990 000	5 960 000	- 0,50%
76	produits financiers -	234 919	88 882	ns

77	produits exceptionnels - remboursements des assurances, opérations de clôture reprise sur amortissements	18 805 500 3 081 000 15 724 500	16 836 932 1 691 000 15 145 932	
	total des mouvements réels	525 667 936	525 864 534	0,04%
	total général des produits	541 392 436	541 010 466	- 0,07%

II - LES CHARGES D'EXPLOITATION -

La baisse de 8,4 MF des dépenses réelles (- 2,52 %) est due à l'allégement de la charge financière (14,4 MF) et à la faible progression des dépenses d'exploitation du service.

2-1 - Les dépenses liées à l'exploitation :

La prévision des achats (19 MF) n'a été augmentée que pour les combustibles et les produits chimiques nécessaires au traitement des effluents. Les dépenses d'entretien font souvent l'objet de marchés avec des clauses de révision des prix qui entraînent une augmentation de l'ordre de 1,5 %.

Le résultat de la consultation en matière d'assurance permet d'enregistrer, sur ce budget, une diminution du coût de plus de 3 %.

Les charges de personnel sont contenues à 1 % d'augmentation. En effet les recrutements intervenus d'ici la fin de l'année 1997 sont compensés par les départs. L'effet du glissement vieillesse du personnel de l'assainissement est de 0,64 %, celui de la valeur du point d'indice de 1,1 %. L'effectif moyen ne devrait pas dépasser 580 postes.

2-2 - Les charges financières :

Le service de la dette mobilise en annuité (capital et intérêts) 144,143 MF dont 132,437 MF pour la dette à long terme, 2,4 MF pour la ligne de trésorerie et 9,306 MF pour le provisionnement des intérêts courus, à échoir en 1999. L'encours de la dette sera de 947,5 MF après encaissement, en fin d'exercice 1997, d'un emprunt de refinancement de 90 MF en substitution d'une avance faite pour le METP de la station d'épuration à Saint Fons. Malgré une augmentation de 30,6 MF par rapport à l'encours de la dette au 1er janvier 1997 (916,9 MF), la prévision enregistre une diminution de 3,8 MF des intérêts, résultat de la gestion active et de la baisse des taux d'intérêts. En consolidation avec les autres budgets communautaires, ce niveau d'endettement permet de maintenir à 20 % le service de la dette.

2-3 - L'autofinancement :

La dotation aux amortissements passe de 122 à 110 MF en raison de l'achèvement des régularisations d'amortissement des réseaux intégrés après les travaux de la ligne A du métro. Une provision pour risques avait été constituée en 1997, il n'est pas opportun de l'augmenter pour 1998.

L'inflexion des charges d'exploitation permet de dégager un autofinancement complémentaire à la section d'investissement de 94 MF.

Au total, les mouvements d'ordre apportent un financement de 201 MF à la section d'investissement.

Budget primitif 1998 - Budget annexe de l'assainissement - Charges d'exploitation (en F HT) - Tableau n° 3 -

	Nature	Budget primitif 1997	Budget primitif 1998	Evolution 98/97
60	achats -	19 036 500	19 250 000	1,12%
	eau, gaz, électricité	8 500 000	8 500 000	
	carburants	1 350 000	1 400 000	
	fournitures et petit entretien	4 725 000	4 725 000	

	combustibles	621 500	656 500	
	polymères, produits chimiques	2 840 000	2 968 500	
	habillement	1 000 000	1 000 000	
61	services extérieurs -	106 920 031	108 500 000	1,48%
	informatique	1 918 000	2 020 465	
	entretien des stations	70 500 000	71 700 000	
	entretien des réseaux	20 500 000	20 300 000	
	entretien des bâtiments	4 300 000	4 610 000	
	entretien de véhicules	510 000	510 000	
	entretien de matériels spécifiques	1 425 000	2 003 000	
	locations mobilières	336 000	440 735	
	primes d'assurance	4 910 631	4 750 000	
	études	1 450 000	1 220 000	
	frais de cours et stages	1 070 400	945 800	
62	autres services extérieurs -	7 066 000	7 146 500	1,14%
	frais de recouvrement de la redevance	1 500 000	1 550 000	
	rémunérations de prestations	3 399 000	3 265 000	
	télécommunications, frais de mission...	2 146 000	2 313 500	
	frais bancaires	21 000	18 000	
63	impôts et taxes -	8 115 915	8 160 242	0,55%
	versement de transport	1 141 823	1 163 725	
	cotisation au CNFPT	790 492	795 267	
	redevance à Voies navigables de France	5 950 000	5 950 000	
	taxes foncières	233 600	251 250	
64	charges de personnel -	129 682 173	131 036 115	1,04%
	rémunérations et primes	95 589 534	96 743 516	
	URSSAF	12 735 717	12 813 609	
	CNRACL	18 620 497	18 763 465	
	aides sociales, médecine du travail	2 736 425	2 715 525	
65	autres charges de gestion courante -	4 515 000	4 655 000	3,10%
	créances irrécouvrables	300 000	300 000	
	contributions à syndicats	715 000	855 000	
	contribution aux frais généraux	3 500 000	3 500 000	
66	charges financières -	65 802 588	51 429 511	- 21,84%
	dettes à long et moyen termes	49 769 177	39 723 812	
	ligne de trésorerie et gestion active	3 600 000	2 400 000	
	intérêts courus non échus	12 433 411	9 305 699	
67	charges exceptionnelles -	2 838 623	2 551 732	- 10,11%
	subventions au comité social, associations...	1 209 628	1 089 740	
	subventions aux mutuelles du personnel	526 995	561 992	
	provisions pour charges à payer	1 102 000	900 000	
	sûreté budgétaire -	1 654 759	1 378 692	
	mouvements réels -	333 198 178	324 802 093	- 2,52%
68	dotations aux amortissements et provisions -	144 760 847	112 902 674	- 22,01%

	amortissements techniques	122 483 916	110 625 743	
	transfert de charges	2 276 931	2 276 931	
	dotations aux provisions pour risques	20 000 000		
	autofinancement prévisionnel	51 000 000	94 000 000	ns
	total général des charges	541 392 436	541 010 466	- 0,07%

- SECTION D'INVESTISSEMENT -

Dans le cadre d'une programmation pluriannuelle qui préserve l'avenir, la section d'investissement a été arrêtée à 313 833 473 F en dépenses et en recettes, en très nette progression de 11 % par rapport à l'exercice précédent.

L'investissement opérationnel représente le plus gros effort de ce budget. 204 MF lui seront consacrés, soit près de 15 % de plus qu'en 1997. Les recettes attendues proviennent de l'Agence de l'eau (55,6 MF). Deux objectifs ont été retenus : d'une part, l'amélioration du traitement par les stations d'épuration, d'autre part, une meilleure performance pour la collecte et l'évacuation des effluents et des eaux pluviales, en particulier dans l'Est lyonnais.

Pour les stations, les crédits inscrits ont été doublés par rapport à 1997, afin d'équiper d'un dépoussiéreur des fumées (10 MF) la station de Pierre Bénite, exploitée en régie, et d'en entreprendre la rénovation dont le coût global est estimé à 311 MF. Parallèlement, les études pour l'extension de la station à Jonage (1 MF) et pour la remise à niveau de celle de Neuville-Fleurieu (1 MF) sont lancées. Les eaux usées de l'Ouest lyonnais, traitées à Dommartin, seront refluées sur le territoire communautaire par la station de relèvement de la Tour de Salvagny (2 MF).

Le programme général des travaux d'aménagement et d'extension du réseau est porté à 53 MF. En outre, la poursuite de la réalisation du collecteur Lacouture à Bron est doté de 3 MF comme l'an passé. Ce chantier, commencé en 1992, a déjà mobilisé 27,6 MF. Il devrait se terminer en 1999. A Vaulx en Velin, la réalisation d'un collecteur pour les quartiers nord nécessitera 75 MF jusqu'en 2001. En 1998, ce sont 2 MF qui initialisent le projet. L'émissaire du plateau sud-est, infrastructure indispensable à l'urbanisation de l'Est lyonnais est prolongé par deux antennes dirigées vers le nord-est. Pour l'une, à Vénissieux, puits Larivoire et Parilly, le coût est évalué à 28 MF ; pour l'autre, en direction de Corbas et Saint Priest, ce sont 35 MF qui sont à prévoir.

Les aménagements spécifiques pour la collecte des eaux de pluie et de ruissellement s'élèveront à 17 MF entièrement financés par le budget principal. Pour la préservation des galeries drainantes, notamment à Lyon 5° sous la montée du Chemin Neuf, une participation de 1,5 MF est attendue de la ville de Lyon.

Le financement des investissements est assuré, pour partie, par les aides et subventions de l'Agence (56 MF), la participation du budget principal pour les eaux pluviales (17 MF), pour partie, par les ressources internes au budget qui s'élèvent à 201 MF dont 94 MF au titre de l'autofinancement complémentaire.

Le recours à l'emprunt, pour 42 MF, permet le respect des ratios financiers prudentiels fixés.

Budget primitif 1998 - budget annexe de l'assainissement - Section d'investissement (en F) - Tableau n° 4 -

Investissement opérationnel	Dépenses 1998	Recettes 1998	Charge nette
maintenance -	15 985 978	500 000	15 485 978
matériel, mobilier, outillage	2 650 000		2 650 000
bâtiments divers	1 850 000		1 850 000
regroupement des dépôts	3 000 000		3 000 000
véhicules	3 500 000		3 500 000
informatique	4 635 978	500 000	4 135 978
renouvellement du matériel à Saint Fons	350 000		350 000

stations -	25 400 000	13 000 000	12 400 000
stations diverses	7 900 000	7 900 000	0
dépoussieur à Pierre Bénite	10 000 000	2 600 000	7 400 000
station à Pierre Bénite : rénovation	3 000 000	1 500 000	1 500 000
station à Jonage	1 000 000	500 000	500 000
station à la Feyssine	500 000		500 000
station à Fleurieu - Neuville	1 000 000	500 000	500 000
Dommartin : déconnexion de la station	2 000 000		2 000 000
réseaux -	122 350 000	25 125 100	114 724 900
réseaux non individualisés	53 350 000	13 125 100	40 224 900
station de relèvement à Couzon au Mont d'Or	1 000 000		
collecteur Lacouture à Bron	3 000 000		
EPSE (Corbas, Saint Priest, Larivoire)	63 000 000	12 000 000	51 000 000
collecteur à Vaulx en Velin (quartier nord)	2 000 000		
branchements -	23 500 000		23 500 000
galeries drainantes -	9 000 000	9 000 000	
ruisseaux -	8 000 000	8 000 000	
total de l'investissement operationnel	204 235 978	55 625 100	166 110 878
programme d'emprunt		42 000 000	
dette	92 713 355	9 305 699	83 407 656
dépenses imprévues	1 738 208		1 738 208
amortissements	15 145 932	112 902 674	
autofinancement prévisionnel		94 000 000	
total des mouvements financiers	109 597 495	258 208 373	
total des mouvements réels	298 687 541	97 625 100	
total général de l'investissement	313 833 473	313 833 473	

B - Propose de délibérer en conséquence ;

Vu le présent dossier ;

Vu ses délibérations en date des 2 et 19 décembre 1996 ;

Vu la délibération n° 92-3186 du précédent conseil en date du 11 mai 1992 ;

Où l'avis de sa commission finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le budget primitif 1998 du budget annexe de l'assainissement arrêté, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de 854 843 939 F.

2° - Maintient à 4,36 F HT par mètre cube d'eau potable facturé la valeur de la redevance d'assainissement pour l'exercice 1998.

3° - Fixe à 110 MF HT la contribution du budget principal au titre des eaux pluviales, par application des taux suivants :

- 25,70 % des charges nettes d'exploitation,
- 36,60 % des charges nettes financières,
- 36,60 % des charges nettes d'amortissement.

4° - Attribue les subventions telles qu'elles figurent dans l'état annexé au budget. La subvention de base, accordée par branchement subventionnable pour l'assainissement des voies privées, est fixée à 8 000 F pour 1998, conformément à la délibération du 19 décembre 1996. La subvention applicable sera celle en vigueur à la date de présentation de la convention correspondante au conseil de communauté.

5° - Maintient le tarif de la redevance pour raccordement à l'égout, conformément à la délibération n° 92-3186 du 11 mai 1992, à 5 000 F en taux de base ; redevance exigible au terme d'un délai de douze mois à compter de la date de délivrance de l'arrêté d'autorisation de construire ou de lotir et facturée dans l'état d'informations connu des services communautaires au premier jour du onzième mois.

6° - Fixe la contre-valeur de la taxe de Voies navigables de France à 0,045 F HT par mètre cube d'eau potable consommée.

7° - Confirme que, pendant l'année 1998, l'ensemble des dispositions prises par l'Etat en matière de charges salariales s'étendra immédiatement aux agents communautaires.

8° - Applique les durées d'amortissement des immobilisations telles qu'elles ont été approuvées par le conseil de communauté lors de sa séance du 2 décembre 1996.

9° - Précise qu'à l'égard du comptable public, les crédits sont exécutoires au niveau du compte à deux chiffres pour la section d'investissement et pour les classes 6 et 7 en exploitation, à l'exception des comptes 60, 61, 62 et 709 qui forment ensemble un chapitre.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,